Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260402-2026_04_010-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 2 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Hugo MAIRE donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 30/03/2026

Date de convocation : 25/03/2026 **Date d'affichage convocation** : 26/03/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 09/04/2026

Mme Christine LE CADRE a été désignée **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=UldUV1d8vgs)

Délibération 2026 04 010
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à la règlementation en vigueur, Mme la Maire propose de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).
La commission d'appel d'offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.
Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.
Dans les communes de plus de 3 500 habitants, elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Mme la Maire en est Présidente de droit.
Il est proposé d'attribuer 4 sièges titulaires et suppléants au groupe majoritaire et 1 siège titulaire et suppléant au groupe minoritaire.
Il est proposé de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret, après accord de l'assemblée délibérante à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, procède à l'élection des membres de la CAO qui est composée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
BLANCHO Eric	LE CADRE Christine
HUBERT Bruno	GALUDEC Franck
LE PALAIRE Edith	LE CHENADEC Marc

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260402-2026_04_010-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

LE JALLÉ Dominique	ALLIO André
LE JALLÉ Pierre-Yves	EVAIN Raphaël

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Christine LE CADRE
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)